

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ETAT-MAJOR  
DE ZONE DE DEFENSE  
LYON

*Division Métiers*

*Bureau  
Stationnement  
Infrastructure*

*Section stationnement*

*Cellule Environnement*

Lyon, le 30 SEP. 2014

N° 554799

DEF/EMA/EMZD LYON/  
DIV.MTS/BSI/STAT/ENV/NP

Le général de corps d'armée Pierre CHAVANCY  
gouverneur militaire de Lyon  
officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est  
commandant la région Terre Sud-Est

à

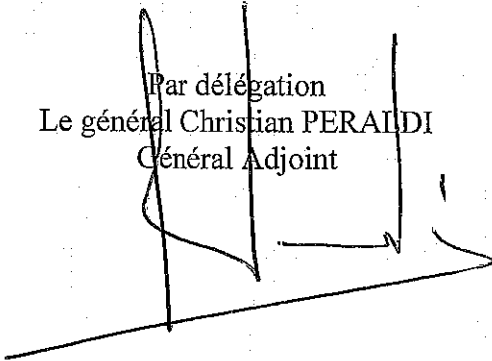
Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage  
(Liste des destinataires in fine)

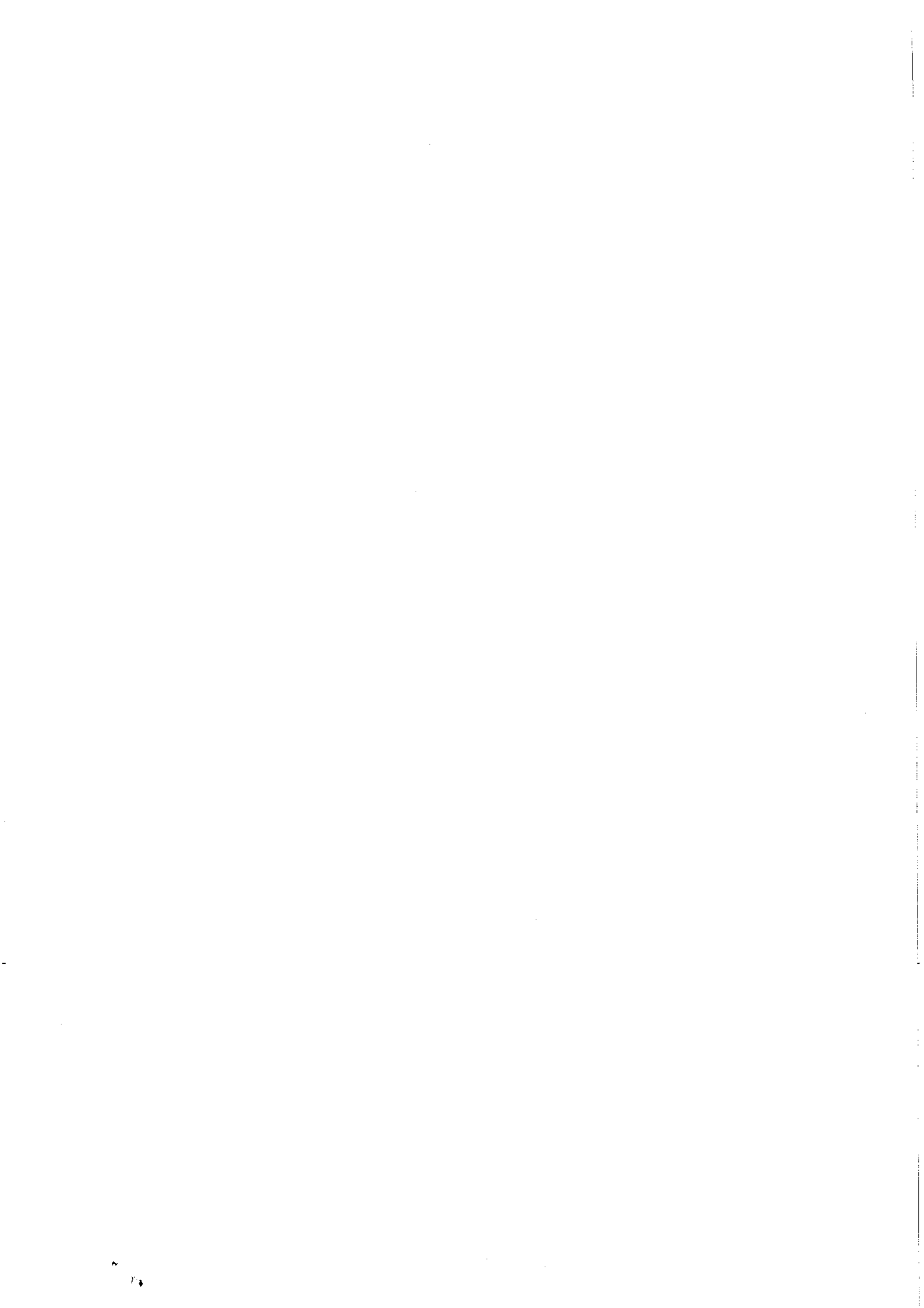
- OBJET : NATURA 2000 – site "Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli" - compte-rendu du comité de pilotage.
- RÉFÉRENCE : Lettre 552653/DEF/EMSD-LYON/DMS/BSI/STAT/ENV/NP du 09 mai 2014.
- P. JOINTE : Compte-rendu du comité de pilotage.

Le comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 cité en objet s'est déroulé le 26 juin 2014 dans les locaux de la mairie de Bonifacio.

J'ai l'honneur de vous adresser, en pièce jointe, le compte-rendu de ce COFIL, après sa validation par chacun des organismes y ayant participé.

Par délégation  
Le général Christian PERALDI  
Général Adjoint





## DESTINATAIRES :

- Le commandant de la base de défense de Ventiseri-Solenzara,
- Le chef de corps du 2<sup>ème</sup> régiment de parachutistes de Calvi
- Le directeur de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Lyon,
- Le directeur de l'Unité du Service d'Infrastructure de la Défense de Ventiseri,
- Le sous-préfet de Sartène,
- Le directeur régional de l'environnement,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud
- Le président du conseil exécutif de Corse,
- Le président du conseil général de la Corse-du-Sud,
- Le maire de Bonifacio,
- Le délégué régional du conservatoire du littoral,
- Le président de l'office de l'environnement de la Corse,
- Le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le président de la fédération des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Le président du conservatoire des espaces naturels de Corse,
- La Présidente de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse
- La présidente de l'association bonifacienne comprendre et défendre l'environnement (ABCDE),
- M. Noël ROGHI, agriculteur,
- M. Jean-Pierre NOUGAREDE, herpétologiste

## COPIES (avec P.J.) :

- SGA/DMPA/B.ENV - 14 RUE ST DOMINIQUE - 00450 ARMEES
- EMAT/BSI - 14 RUE ST DOMINIQUE - 00453 ARMEES
- CFT/ETAT-MAJOR/DIV PO/BCPO/CMPO - CASERNE KLEBER - BP20122 - 59001 LILLE CEDEX
- DMD2A
- Monsieur le Général gouverneur militaire, commandant la région terre Sud-Est (ATCR),



**Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage  
- 26 juin 2014 à la mairie de Bonifacio -**

**Participants :**

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Organisme, qualité</b>	<b>Contact</b>
M. Serge PAYAN	Etat-Major de zone de défense de Lyon	<a href="mailto:serge.payan@intra.def.gouv.fr">serge.payan@intra.def.gouv.fr</a>
Adjudant-chef Laure RENAUD-LEDOUX	Etat-Major de zone de défense de Lyon	<a href="mailto:laure.renaud@intra.def.gouv.fr">laure.renaud@intra.def.gouv.fr</a>
M. Serge SARDA	Base aérienne 126 de Solenzara	<a href="mailto:serge.sarda@intra.def.gouv.fr">serge.sarda@intra.def.gouv.fr</a>
Mme Séverine MARLARD	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense Corse	<a href="mailto:severine.marlard@intra.def.gouv.fr">severine.marlard@intra.def.gouv.fr</a>
Colonel Stéphane GROEN	Commandant la Base de défense de Ventiseri-Solenzara et la Base aérienne 126 de Solenzara	<a href="mailto:stephane.groen@intra.def.gouv.fr">stephane.groen@intra.def.gouv.fr</a>
Lieutenant-colonel Olivier LE SEGRETAIN du PATIS	2 <sup>ème</sup> Régiment étranger de parachutistes - Commandant en second	<a href="mailto:olivier.le-segreain-du-patis@intra.def.gouv.fr">olivier.le-segreain-du-patis@intra.def.gouv.fr</a>
Capitaine Philippe BOUHET	2 <sup>ème</sup> Régiment étranger de parachutistes - Officier de tir	<a href="mailto:philippe.bouhet@intra.def.gouv.fr">philippe.bouhet@intra.def.gouv.fr</a>
M. Éric DUFAUR	2 <sup>ème</sup> Régiment étranger de parachutistes - Chargé de Prévention des Risques Professionnels	<a href="mailto:eric.dufaur@intra.def.gouv.fr">eric.dufaur@intra.def.gouv.fr</a>
M. Émile BIDALI	Mairie de Bonifacio - Adjoint	
M. Michel MURACCIOLE	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	<a href="mailto:m.muracciole@conservatoire-du-littoral.fr">m.muracciole@conservatoire-du-littoral.fr</a>
Mme Roselyne LEONARDINI	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	<a href="mailto:r.leonardini@conservatoire-du-littoral.fr">r.leonardini@conservatoire-du-littoral.fr</a>
Mme Sophie LORENZO	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	<a href="mailto:s.lorenzo@conservatoire-du-littoral.fr">s.lorenzo@conservatoire-du-littoral.fr</a>
Mme Julia CULIOLI	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	<a href="mailto:julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr">julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr</a>
Mme Christine RODRIGUEZ	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 2A	<a href="mailto:christine.rodriquez@corse-du-sud.gouv.fr">christine.rodriquez@corse-du-sud.gouv.fr</a>
M. Laurent SORBA	Office de l'Environnement de la Corse	<a href="mailto:sorba@oec.fr">sorba@oec.fr</a>
M. Claude BAUDET	Conservatoire des Espaces Naturels de Corse	<a href="mailto:cen-corse@espaces-naturels.fr">cen-corse@espaces-naturels.fr</a>

**Excusés :** M. Jean SALOMON, sous-préfet de Sartène ; M. Patrick MARTIN (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ; Mme Sylvie ORSONNEAU (Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse) ; M. Jean-Michel DI-ROSA (Conseil Général de Corse du Sud).

La réunion est ouverte par Monsieur Serge PAYAN (EMZD Lyon) qui invite chacun des participants à se présenter. S. PAYAN rappelle que l'organisation de l'armée a fortement évolué depuis la réunion du dernier comité de pilotage, en 2008. Dans cette organisation, le commandant de la base de défense de Venisier-Solenzara est le gestionnaire du terrain militaire de Frassell vis-à-vis de France Domaine, et le 2<sup>ème</sup> REP en est le principal utilisateur. Il précise que l'objectif est d'aboutir à un document d'objectifs aussi vite que possible. Un document d'objectifs valide au cours de l'année 2015 semble un objectif accessible.

S. PAYAN rappelle que le Conservatoire du littoral, opérateur du document d'objectifs pour le site de Frassell est un partenaire privilégié en raison de la convention nationale de partenariat avec le Ministère de la Défense, et de la proximité des terrains du Conservatoire. Le Conservatoire du littoral est affectataire de différents terrains qui ne sont plus utilisés par le ministère de la défense, et l'ensemble des terrains situés à l'ouest du site a déjà été acquis. La convention de gestion écologique avec le Conservatoire pour le site de Frassell a été signée le 01 juin 2011 pour une durée de 5 ans. Cette convention porte sur l'ensemble du domaine de Frassell et dépasse donc les limites du site Natura 2000.

Le diagnostic du site de Frassell, réalisé de manière tout à fait scientifique et objective, comme si aucune activité stratégique n'était présente sur le site, répond à la démarche Natura 2000 et il convient à présent d'examiner la compatibilité des actions proposées avec les impératifs de mise en œuvre de la politique de défense sur ce terrain.

J. CULLIOLI (DREAL) excuse Monsieur le sous-préfet de Sartène, et rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, qui visent à protéger les habitats naturels et les espèces reconnus d'intérêt communautaire en application de deux directives européennes. Le site Natura 2000 des terrains militaires de Frassell a été désigné au titre de la Directive Habitats et a été enregistré comme site d'intérêt communautaire en 2013. Le site est entièrement situé sur des terrains militaires, propriété du Ministère de la Défense. Le comité de pilotage du site, créé en 2008, est présidé par le commandant de la région terre. La 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage, en 2008, avait approuvé le Conservatoire du littoral en tant qu'opérateur du document d'objectifs. C'est donc le Conservatoire qui a réalisé le diagnostic présenté aujourd'hui.

L'ordre du jour de la réunion est donc de présenter le diagnostic du site et de valider les grands enjeux définis par le Conservatoire du littoral.

M. MURACCIOLE (CELRL) rappelle le contexte. La présentation du diagnostic est effectuée par R. LEONARDI (CELRL).

Le lieutenant-colonel O. LE SEGRETAIN-DU-PATIS (2<sup>ème</sup> REP) précise que le terrain de Frassell a beaucoup évolué. Les champs de tir ne sont pas utilisés actuellement car ils ne sont pas aux normes. Ceux de la partie Nord du site seront remis aux normes. Le polygone d'explosifs n'est plus utilisé que par la sécurité civile.

Il rappelle que le site de Frassell est d'importance capitale pour simuler les combats en zone urbaine. Cette simulation est possible dans le village reconstitué du site de Frassell, qui n'est pas soumis aux contraintes de circulation, et dont le terrain ressemble aux sites d'intervention réels de l'armée.

D'autres activités sont présentes sur le site de Frasselli, tels que les manœuvres en véhicules, le débarquement et la reconnaissance de carrefours : le maintien des pistes est nécessaire pour ces activités. Depuis une dizaine d'années, les pistes servent à des exercices de combat embarqué comme cela se fait en conditions réelles en Afghanistan par exemple.

Il insiste donc sur le fait que certaines pistes secondaires indiquées dans le document comme inutiles sont en fait indispensables aux exercices militaires.

L. SORBA (Office de l'Environnement Corse) rappelle qu'une sortie sur les mares de Frasselli avait été réalisée en 2012 avec le commandant ARGENSON. Il était apparu que certains secteurs pouvaient être mis en défens. De même, le passage d'engins lourds pouvait être évité sur certains tronçons.

Le capitaine P. BOUHET (2<sup>ème</sup> REP) précise qu'aucun engin chenillé ne circule sur le site de Frasselli.

Le terrain de Frasselli est loin de la zone d'implantation principale du 2<sup>ème</sup> REP. Le personnel vient sur le site dans le cadre de projections futures : il s'agit du seul terrain en Corse où cette préparation peut être réalisée de façon optimum.

Mais le ministère de la défense a compris la problématique environnementale et souhaite étudier les propositions dans le détail.

M. MURACCIOLE propose de créer un groupe de travail pour discuter ces points essentiels du diagnostic et pour ajuster les propositions du Conservatoire du littoral. S. SARDA (BA 126) précise que la prise en compte à la fois des intérêts stratégiques de l'armée et de la préservation du milieu constitue l'esprit de Natura 2000. Le capitaine P. BOUHET étudiera le document dans le détail afin de faire ressortir ce qu'il est possible de faire, en fonction des priorités et des usages (itinéraires de contournement).

Il est donc proposé de réunir un groupe de travail incluant le 2<sup>ème</sup> REP, le Conservatoire du littoral, le conseil général de la Corse-du-Sud, l'OEC et la DREAL avant la fin de l'année pour ajuster les propositions du Conservatoire du littoral.

M. MURACCIOLE revient sur le caractère exceptionnel des mares situées sur un plateau, formées sur un terrain argileux et hébergeant une faune et une flore exceptionnelles. Le diagnostic nécessite toutefois d'être complété par les études récentes.

Les grands enjeux et objectifs sont maintenant présentés par le R. LEONARDI.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire. L. SORBA précise que la mare M présente un cortège floristique caractéristique des mares temporaires méditerranéennes. Elle pourra être intégrée à l'inventaire. Par ailleurs, les bassins versants des mares sont pour la plupart tracés.

En ce qui concerne les modalités de fréquentation et d'usage du site, S. PAYAN rappelle qu'aujourd'hui, bien qu'il n'y ait plus de tirs sur le terrain de manœuvre de Frasselli, l'action visant à supprimer les tirs d'artillerie et le réceptacle de tir correspondant doit être étudiée par le ministère de la défense. La validation de cette action nécessite une approbation de l'Etat-major de l'armée de terre (EMAT) et du Commandement des Forces Terrestres (CFT).

La circulation sur le site en dehors des pistes est évoquée : la concertation permettra de délimiter des zones à ne pas traverser. Certaines pistes qualifiées de secondaires sont en réalité essentielles aux activités de l'armée. Par ailleurs, d'autres possibilités (pose de buses) sont envisageables pour rétablir le fonctionnement hydraulique des mares malgré la présence de pistes.

Une signalétique commune (Ministère de la Défense, Natura 2000, Conservatoire du littoral, réserve de chasse) pour le site est proposée : il faudra veiller à respecter les règles de chacun.

Monsieur BIDALI (mairie de Bonifacio) s'étonne de l'absence de délimitation des terrains militaires. Le capitaine P. BOUHET explique que les sites militaires sont simplement panneautés. Il est en effet impossible de clôturer les sites. La pose de chaînes et de barrières entraîne des changements trop fréquents et génère des coûts importants en raison des dégradations, d'autant plus que souvent, le site est inoccupé.

La fréquentation du site par les quads est évoquée. C. RODRIGUEZ (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) indique que cette problématique est commune à de nombreux espaces naturels. L'assemblée suggère d'informer plutôt que d'installer des obstacles physiques. Par ailleurs, des patrouilles de gendarmerie aléatoires peuvent être organisées. Le colonel S. GROEN précise qu'il a mis en place certaines mesures efficaces sur la base aérienne de Solenzara.

En ce qui concerne les actions proposées, J. CULLIOLI demande de différencier, dans le document, les actions qui relèvent du site Natura 2000, des actions qui relèvent de la gestion du Conservatoire du littoral en dehors des limites du site Natura 2000.

Le Conservatoire propose d'effectuer ces modifications durant le mois de juillet.

En guise de conclusion, le 2<sup>ème</sup> REP propose de rédiger une note rappelant que la circulation hors-piste est interdite. Le 2<sup>ème</sup> REP étudiera attentivement l'ensemble du document pour superposer les objectifs de l'armée et les enjeux de conservation et pour identifier les possibilités d'amélioration. Une reconnaissance terrain sera sans doute nécessaire.

S. PAVAN propose de valider les enjeux et les objectifs. En termes de calendrier, les actions relevant de Natura 2000 seront identifiées et transmises aux membres du COPIL d'ici la mi-juillet. Un groupe de travail se réunira fin septembre, et le comité de pilotage pourra se réunir à nouveau pour valider le document d'objectifs en 2015.

L'ordre du jour étant clos, S. PAVAN remercie les participants et lève la séance vers 12h00.